

DECISION N°2022-1189

Marché 2021-07 lot 1
Requalification des Espaces Publics de la Résidence
HLM Champ de Mars - Aménagement de l'avenue
Albert Camus - Perpignan
Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

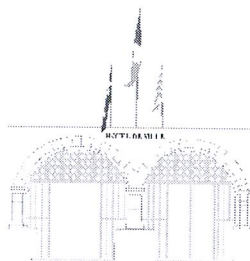
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT ;

Considérant que par décision du Maire en date du 11 janvier 2021, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant la **Requalification des Espaces Publics de la Résidence HLM Champ de Mars – Aménagement de l'avenue Albert Camus – Perpignan Lot n°1 : Terrassements, voirie, réseaux humides, mobilier**, a été conclu avec la **Société SPIE BATIGNOLLES MALET et son sous-traitant G.A.P.E**, 30 Avenue de LARRIEU, 31081 Toulouse CEDEX 1 (Siège social) - Agence : 565 rue Louis DELAGE, 66000 Perpignan, pour un montant du devis quantitatif estimatif de 698 541,50 € HT.

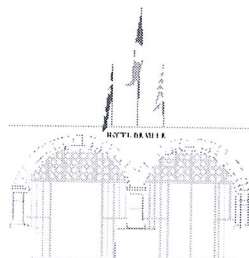
Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

- Suite à l'augmentation des surfaces de béton et de leur fondation, en remplacement de surfaces végétales (Lot 3), due aux modifications de projet pour la mise en place d'une piste cycle,
- Suite à l'augmentation des surfaces d'enrobé et de leur fondation suite à l'élargissement de l'avenue Côte Vermeille,



- Suite à la mise en œuvre d'enrobés provisoires supplémentaires sur le trottoir de la brasserie en remplacement du béton dans l'attente de dépose de la terrasse,
- Suite à la mise en œuvre d'enrobés provisoires supplémentaires due aux modifications du projet pour raccorder la suite du projet de l'Avenue Albert Camus,
- Suite à la mise en place de Borne Renforcée type « Ville de Perpignan »,
- Suite à la démolition de béton supplémentaire et la dépose de canalisation fonte pour le terrassement des fosses d'arbres,
- Suite à la dépose et la repose du grillage de la résidence des Acacias pour la mise en place d'un accès parking provisoire,
- Suite à la dépose et la repose des bordures béton pour modifier leur implantation rue Emile Combes et devant les terrasses des commerces,
- - Suite à la fourniture et pose de tampons L2T, L3T, L4T pour le remplacement et la mise à la côte de tampons vétustes afin de permettre la continuité des coulages bétons,
- Suite à l'aménagement des trois sorties d'eaux pluviales du parking du centre des impôts,
- Suite à la mise en place de bandes podotactiles collées sur les revêtements provisoires en enrobés,
- Suite à la pose des arceaux du parking du centre des impôts,
- Suite à la mise en place de blocs béton de protection provisoires devant le trottoir du lycée pour permettre l'ouverture de la chaussée en attente de livraison des bancs,
- Suite à la réalisation de marquage au sol autour des pictogrammes de la piste cycle,
- Suite à la reprise du trottoir accidenté par un véhicule, survenu sur l'avenue Albert Camus,
- Suite à la reprise de signalisation endommagée par un véhicule Rue Mme de Sévigné,

Considérant que le cout des travaux supplémentaires s'élève à 24 328.04 € HT soit une plus-value de 3.48% portant le montant du marché à 722 869.54€ HT après cet avenant 1.



ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif n°1	Marché HT après l'acte modificatif 1	% Augmentation
698 541,50 €	24 328.04 €	722 869.54 €	+ 3.48 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les dispositions prévues à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 01 du marché 2021-07 avec la société **SPIE BATIGNOLLES MALET et son sous-traitant G.A.P.E**, 30 Avenue de LARRIEU, 31081 Toulouse CEDEX 1 (Siège social) - Agence : 565 rue Louis DELAGE, 66000 Perpignan, d'un montant de 24 328.04 € HT soit une plus-value de 3.48% du contrat initial et qui porte le montant total du lot 01 à 722 869.54 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **13 DEC. 2022**

ID Télétransmission **066-216601369-20221213-164592-AU-1-1**

Accusé reçu le : **13 DEC. 2022**

Affiché le : **13 DEC. 2022**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

